



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 56823

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le circuit du médicament : contrôle des ordonnances, informatisation, automatisation, traçabilité, présence du pharmacien auprès de l'équipe médicale, dispensation journalière individuelle nominative (DJIN). Plusieurs hôpitaux (Paris, Toulouse, Montpellier) ont pris à ce jour de nombreuses mesures pour améliorer la sécurité du circuit du médicament, notamment avec la présence du pharmacien qui est à la source de la prescription avec un accès direct aux dossiers des patients. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si d'autres hôpitaux prendront de telles mesures pour améliorer la sécurité du circuit du médicament en milieu hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56823

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7614

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)